

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



7^{ème} Rallye Régional VHC VIENNE GLANE PORTE OCEANE DU LIMOUSIN 25 et 26 SEPTEMBRE 2021

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement :** 25 Juillet 2021
- Ouverture des engagements :** 25 Juillet 2021
- Clôture des engagements :** 20 Septembre 2021
- Distribution du carnet d'itinéraire :** Samedi 25 Septembre 2021
De 8h00 à 12h30 et de 13h15 à 15h
Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien
- Dates et heures des reconnaissances :** Samedi 25 Septembre 2021
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- Vérifications administratives :** Samedi 25 Septembre 2021 de 13h15 à 18h
Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien ..
- Vérifications techniques le :** Samedi 25 Septembre 2021 de 13h30 à 18h30
Parking du Châtelard à Saint Junien
- Heure de mise en place du parc de départ (obligatoire dès le passage aux vérifications) :**
Samedi 25 Septembre 2021 à partir de 13h45
Parking du Châtelard à Saint Junien
- Fermeture du Parc de Départ :** Samedi 25 Septembre 2021 à 19h00
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :** Samedi 25 Septembre 2021 à 16h
Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien
- Publication des équipages admis au départ :** Samedi 25 Septembre 2021 à 20h
Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien
- Publication des heures et ordres de départ :** Samedi 25 Septembre 2021 à 20h
Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

Tableau d’Affichage Officiel : Salle des Congrès

Briefing des pilotes : distribué et émarginé aux vérifications administratives

Départ de la 1^{ère} VHC (1^{ère} moderne 15mn après la dernière VHC) : Dimanche 26 Septembre à 8h

Départ de la 2^{ème} Section dans l’ordre du classement de l’ES1 pénalités non comprises.

Arrivée de la 1^{ère} voiture VHC au Parc Fermé Final à partir de 15h29

Vérifications finales : dès l’arrivée de l’épreuve au Garage Morichon 75, Av Henri Barbusse à Saint Junien.

Taux horaire de la main d’œuvre : 60 € TTC

Remise des prix : dès la publication des résultats provisoires Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint Junien

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L’**Association Sportive Automobile « Terre de St Junien »** organise les 25 et 26 Septembre 2021 en qualité d’organisateur administratif le **7^{ème} Rallye Régional VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 23 Juin 2021 sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d’organiser numéro 383 en date du 23 Juin 2021

Comité d’Organisation

Président : Jean Brasseur

Membres : Claude AMATHIEU, Josée BRASSEUR, Nicole DELAVIE, JF DUPRE, Didier GROS, Yves MORAND, Patricia MORICHON, Chloé MORICHON, Laurent PEYRAUT, Fabrice PLONCARD, Bruno ROBERT, Benoît THOUVENIN, Michel THOUVENIN.

Secrétariat du Rallye, réception des engagements

Josée Brasseur : Allée de Chambéry 87200 – Saint Brice S/Vienne

Téléphone : 06.79.01.15.84

Mail : brasseur.josée@orange.fr

Permanence du Rallye : le Dimanche 26 Septembre 2021 PC Salle des Congrès 05 55 02 74 39

Organisateur technique

Nom : **ASA TERRE DE ST JUNIEN**

Adresse : Allée de Chambéry 87200 – Saint Brice S/Vienne

Les organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques COURMONTAGNE	Licence n°1184
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Annie FOURCADE.	Licence n°15323
	Catherine CONDEMINE	Licence n°56617
Directeur de Course PC	Roger DESMOULIN	Licence n°4799
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Philippe DANIEL	Licence n°50805
	Françoise BOUCHON	Licence n°17644
Directeurs de Course ES	Alain BONNAUD	Licence n°8481
	Jean Pierre RAYMOND	Licence n°12215

Adjoints Directeurs de Course ES	Laurent TEILLARD	Licence n°10182
	Christophe ORTIZ	Licence n°49986
Commissaire Technique responsable	Jean Luc PHELIPEAU	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	Cédric DAURAT	Licence n°111570
	Michel BOUGAULT	Licence n°42903
	Sébastien BLANCHARD	Licence n°214917
	Jacky FIORESE	Licence n°29296
Médecin chef	Jean François CUEILLE	Licence n°_____
Chargés des relations avec les concurrents	Jean François FOURCADE	Licence n°8460
Chargé des relations avec la presse	Laurent CLAVAUULT	Licence n°_____
Chronométrateurs	Eliane RENON	Licence n°57918
	Corinne DUFAU	Licence n°36719
	Sylvie SAGE	Licence n°119114
	Alain SYLVAIN	Licence n°234828
	Laurent LAPOUGE	Licence n°13530
Référent COVID	Josée BRASSEUR	Licence n°222258

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} Rallye VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin compte pour

- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2021
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2021

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail leur accusé de réception d'engagement.

L'heure de passage aux vérifications administratives et techniques sera indiquée sur le site du Rallye après validation de la liste des engagés.

<http://rallyevienneetglane.e-monsite.com/>.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 13 Septembre 2021 à minuit

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du 19^{ème} Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin et du 7^{ème} Rallye VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin, le nombre maximum des engagés est fixé à 120 véhicules (moderne et VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 240 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 480 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement sur le Parc d'Assistance situé dans la zone de Boisse de Saint Junien.

Aucun piquetage ne sera autorisé.

Le Plan du Parc d'assistance sera indiqué sur le site du Rallye.

<http://rallyevienneetglane.e-monsite.com>

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^{ème} **Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin** représente un parcours de 119.60 km.

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,7 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES1-3-5 Saint Martin de Jussac 10,1 km

ES2-4 Saint Junien 5,2 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le Samedi 25 Septembre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1 P. L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 « Saint Martin de Jussac » pénalités non comprises.

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. **Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

7.3.6. L'heure de pointage correspond au moment exact où l'un des membres de l'équipage présente le carnet de bord au contrôleur

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes et ou cadeaux seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch, toutes catégories confondues.

Des lots seront distribués à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour le Rallye Vienne Glane Porte Océane du Limousin 2022 sera offert par tirage au sort sur l'ensemble des pilotes ayant pris le départ (sous réserve d'un minimum de 10 partants).

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.